

Projet de parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier**SYNTHÈSE DE LA RÉUNION PUBLIQUE**
21 juillet 2015 – île d'Yeu**En tribune****Commission particulière du débat public :**

Jacques ROUDIER, président

Aurélie COUTURE, membre

Dorothee BRIAUMONT, membre

Maîtrise d'ouvrage :

Lucile FORGET, Responsable du développement local

Claude MIDI, Directeur du développement Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Intervenants :

Bruno NOURY, maire de l'île d'Yeu

Début de la réunion de débat public à 19 h 40

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Jacques ROUDIER, président de la CPDP, ouvre la réunion et donne la parole à Bruno NOURY, maire de l'île d'Yeu, pour un mot d'accueil.

Bruno NOURY rappelle avoir milité pour la conception de ce projet, susceptible d'apporter des opportunités économiques à l'île d'Yeu. Il souhaite que les échanges de cette réunion soient fructueux, puis remercie les participants pour leur présence.

Présentation du débat public

Jacques ROUDIER rappelle les principes réglementaires du débat public et les enjeux qui le légitiment, tel que la participation des citoyens aux processus de décision et la garantie d'indépendance de ces décisions. L'objet du débat public est de remettre le citoyen au cœur de la décision publique. Il porte sur l'opportunité du projet et vise à :

- informer le public ;
- veiller à sa participation (question et avis sur le projet) ;
- éclairer le maître d'ouvrage sur les aspects problématiques du projet ;
- enrichir, démocratiser et légitimer la décision.

Jacques ROUDIER présente les origines et rôles de la Commission Nationale de Débat Public (CNDP) et de la Commission Particulière de Débat Public (CPDP), qui doit conduire un débat régi par des principes de transparence, d'argumentation, d'égalité de traitement et d'indépendance. Le débat public fera l'objet d'un compte-rendu (rédigé par la CPDP) et d'un bilan (rédigé par le président de la CNDP). Trois mois après la publication de ces documents, le maître d'ouvrage fera connaître sa décision sur les suites qu'il entend donner au projet.

Jacques ROUDIER présente les modalités du débat public, son périmètre, son contexte et son calendrier (du 2 mai au 7 août). Une vingtaine d'événements est prévue : 8 réunions publiques, 5 ateliers thématiques dont 3 réunions publiques de restitution), 5 débats mobiles. Le jeune public est impliqué à travers trois ateliers menés avec des lycéens de La Roche-sur-Yon au mois de mai.

Il conclut son intervention sur les outils mis à disposition du public pour suivre et participer au débat.

Questions relatives au débat public

Sébastien BERTRAND remarque que le projet est presque déjà acté dans la mesure où le consortium est déjà créé. Il s'étonne que le projet n'ait pas fait l'objet d'une consultation publique plus en amont et ne soit pas passé par un referendum local au sein des communes concernées.

Catherine TAVERNIER déplore que les élus, le comité des pêches et l'association Yeu Demain aient débattu de ce projet à huis clos, au détriment de tous les habitants de l'île. Elle rappelle que l'identité de l'île s'est maintenue par la prise de position des insulaires vis-à-vis de la défense de leur environnement. Elle souscrit à la nécessité d'un referendum d'initiative populaire et regrette que le débat public se résume à des questions techniques.

Jacques ROUDIER assure que toutes les positions et critiques feront l'objet d'un compte-rendu. Il explique ensuite qu'il n'y a pas de moment opportun pour organiser un débat public : si ce dernier est fait très en amont, il pâtit d'un manque d'information ; s'il est fait trop en aval, le débat semble trop déterminé. Jacques ROUDIER ajoute que l'État a défini des zones propices à l'implantation de projets de parcs éoliens dans le cadre d'une consultation.

André BERTIN fait observer que le débat est faussé par des problèmes de photomontage relatifs au précédent projet de WPD. Il signale que les photomontages du projet sont truqués : les éoliennes seront plus hautes et plus larges.

Pascal FREYDIER déplore qu'un seul scénario soit présenté.

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Gilles GUIBELIN revient sur les photomontages et sur les aspects financiers et demande si la CPDP est garante de la qualité, de la pertinence et de l'honnêteté des documents et des informations transmises sur le sujet.

Jacques ROUDIER assure que la CPDP a veillé à ce que les informations mises à la disposition du public lui paraissent les plus honnêtes et fiables. La CPDP ne dispose pas de toutes les compétences de contre-expertise, mais fait son possible pour assurer la qualité des informations.

Catherine TAVERNIER s'étonne que des projets hydroliens soient envisagés en Bretagne, ainsi qu'un parc far shore flottant soit prévu à 30 km des côtes, avec une empreinte carbone bien inférieure à celle du projet éolien.

Pascal FREYDIER s'enquiert de l'état international de l'art en matière d'éolien et demande également un bilan financier du projet.

Présentation du projet

Diffusion préalable d'un film de présentation du projet.

Claude MIDI, directeur du développement Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier, rappelle le contexte de ce projet, relatif à l'utilisation de 23 % d'énergie renouvelable à horizon 2020 et 32 % à horizon 2030 et la production de 6000 mégawatts par l'énergie éolienne (à l'horizon 2020). Il décline les différents appels d'offres de l'État et les différents projets éoliens mis en place depuis, puis présente le maître d'ouvrage : « les éoliennes en mer – îles d'Yeu et de Noirmoutier », un groupement d'entreprises, qui inclue ENGIE, (ex-GDF SUEZ), EDP Renewables, Neoen Marine, et comprend plusieurs partenaires (Adwen, RTE). Claude MIDI explique que le projet éolien doit s'organiser en partenariat avec les acteurs économiques du territoire et s'inscrire dans le contexte de transition énergétique et de constitution d'une filière éolienne française.

Il décline les caractéristiques du projet :

- implantation à 17 km de Noirmoutier et 11 km de l'île d'Yeu ;
- 62 éoliennes, d'une puissance de 496 MW ;
- une superficie de 82,5 km² ;
- un coût estimé de 2 milliards d'euros ;
- une mise en service à partir de 2021 et un démantèlement à partir de 2041 ;
- des éoliennes de nouvelle génération (210 m de haut à partir du niveau de la mer).

Claude MIDI présente les éléments de calendrier du projet, avec la décision de poursuite ou non du projet à fin 2015, l'enquête publique en 2018 et la décision finale d'investissement à la fin de l'année 2018. La mise en service du projet est prévue à partir de 2021 et son démantèlement, à partir de 2041. Le projet s'accompagne de mesures prises pour atténuer ses conséquences sur l'environnement, le tourisme, le paysage et la pêche. Des études (préliminaires et complémentaires) et des concertations ont par ailleurs été engagées pour comprendre les différents états initiaux.

Claude MIDI revient ensuite sur la constitution d'une filière éolienne française et en présente les différentes phases, qui représentent 6000 emplois, dont 1500 emplois directs. À ces emplois s'ajoute la mobilisation des PME locales.

Lucile FORGET déclare que l'intégralité des emplois d'exploitation et de maintenance sera répartie entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier, soit 125 emplois à temps plein (et environ 475 emplois indirects). Différents métiers ont été identifiés et un travail avec les acteurs de la formation a été initié (organisation de forums des métiers). Lucile FORGET décline les activités de maintenance, qui concentreront 50 % des emplois et seront essentiellement localisées à l'île d'Yeu, notamment à Port Joinville. Les zones d'implantation des bâtiments sont encore à l'étude et seront soumises à concertation. Lucile FORGET présente ensuite l'étude d'impact environnemental, qui passe par la réalisation d'études sur les milieux et usages préexistants au projet. En fonction de ces états initiaux, les impacts seront évités, réduits ou compensés. Lucile FORGET indique qu'en l'état actuel des études, les fondations des éoliennes seraient de type jacket. Le maître d'ouvrage a choisi d'utiliser des éoliennes de grande puissance pour réduire l'emprise du parc. Les éoliennes sont alignées et espacées de 1200 à 1800 mètres, afin de permettre le maintien des activités maritimes (si la préfecture maritime l'autorise). Elle indique que de nombreuses rencontres ont eu lieu avec les acteurs de la pêche professionnelle

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

pour intégrer leurs contraintes et permettre le maintien de leur activité. Une étude de risque maritime a également été commandée. Enfin, un travail est mené par affiner les connaissances en ressources halieutiques et analyser la fréquence maritime de la zone.

Questions relatives au projet

Sébastien BERTRAND demande si le projet est acté ou s'il est possible de le modifier ou de le déplacer. Il remarque également que le document principal ne présente aucune photographie de l'île d'Yeu.

Claude MIDI assure que tout ce qui est présenté a fait l'objet d'arbitrages et d'études. Cependant, le débat public peut modifier le projet.

Frédéric FAVRE demande si les études approfondies seront réalisées par des organismes indépendants ou par le maître d'ouvrage.

Gwenaëlle TOUTON s'enquiert des risques de conflit d'intérêts si le maître d'ouvrage réalise les études d'impact. Elle demande ensuite si des études d'impact vont être faites après la mise en place des éoliennes.

André BERTIN déclare que les bureaux d'études qui réalisent les études d'impact ne sont pas indépendants, dans la mesure où leurs revenus dépendent de leurs clients, en l'occurrence le maître d'ouvrage. À son sens, les bureaux d'études vont toujours dans le sens des maîtres d'ouvrage.

Clémence SORET, ingénieure autorisations et environnement Eoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier, déclare que le bureau d'étude va piloter l'étude environnementale qui va s'organiser autour de différents prestataires, qui vont mener les études sur les différents compartiments biologiques. Clémence SORET cite la LPO et des universités, dont celle de la Rochelle. Elle ajoute que si ces prestataires travaillent pour le maître d'ouvrage, leur crédibilité est garantie par leur indépendance et par la réalisation d'études réalistes. Clémence SORET ajoute que des phases de suivi des milieux vont être mises en œuvre pendant la construction, l'exploitation et le démantèlement du parc.

André BERTIN revient sur les études d'impact et déclare que la LPO a un conflit d'intérêts avec l'éolien, car elle reçoit des donations du lobby éolien et bénéficie de contrats pour réaliser des études de suivi et d'impact. S'agissant des universités, André BERTIN affirme qu'elles sont financées par le gouvernement, qui a la volonté d'imposer le parc éolien.

Frédéric FAVRE demande si une étude est prévue sur le tourisme, notamment vis-à-vis de la dégradation paysagère.

Gwenaëlle TOUTON évoque les impacts sur l'immobilier et sur les activités sociales, notamment à long terme.

George BIROULT remarque qu'en novembre dernier, 140 emplois d'exploitation et de maintenance étaient prévus. Le nombre est passé à 125. Il indique ensuite que le parc de Global Tech, de 80 éoliennes, 100 emplois sont dédiés à la surveillance et à la maintenance. En conservant le même ratio, cela aboutirait à 78 emplois.

Lucile FORGET déclare que les études d'impact comprennent un volet touristique, notamment pour l'île d'Yeu. Une étude socio-économique va être réalisée pour qualifier et quantifier l'évolution de la fréquentation touristique et du prix de l'immobilier. Les protocoles d'études sont soumis aux services de l'État, aux personnes morales et aux parties prenantes, réunies en instance de concertation. Lucile FORGET évoque ensuite des retours d'expérience des parcs éoliens de Grande-Bretagne ou du Danemark, qui n'ont pas généré de baisse de la fréquentation touristique. De la même manière, des retours d'expérience danois montrent qu'il n'y a pas d'impact sur l'immobilier.

Philippe KAVAFYAN (Adwen) revient sur les ratios d'emploi et indique que deux projets ont été menés en Allemagne. Il confirme en effet que pour le projet Global Tech, 100 techniciens ont été embauchés pour la maintenance. Sur la base de ce retour d'expérience, Philippe KAVAFYAN affirme que la base de télésurveillance devra être située au plus près du parc (ce qui n'est pas le cas en Allemagne). Il maintient les chiffres présentés par le maître d'ouvrage.

Éric TOROUD (pêcheur, ancien président du Comité local des pêches) déclare que le projet n'est pas aligné au Toran 500, contrairement à ce qui est indiqué par le maître d'ouvrage. Il note également que le câblage va être enroché, ce qui ne permettra pas de maintenir les activités de pêche. Il remarque également que l'alignement des éoliennes a changé par rapport au projet initial, si bien qu'elles sont désormais toutes visibles depuis l'île d'Yeu.

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Fabienne BOCHARD s'interroge sur les raisons qui justifient l'implantation du parc éolien si proche des côtes (notamment par rapport aux autres parcs, situés plus loin).

Jean ROUTEAU revient sur l'impact visuel du parc, notamment vis-à-vis de la distance des éoliennes par rapport à la côte, leur hauteur et leur couleur. Il déplore la dégradation paysagère et la disparition de l'horizon marin. Il s'étonne que les associations qui militaient jadis pour la défense du paysage soient favorables à l'implantation de ce parc, et s'interroge sur ses répercussions sur le tourisme et l'immobilier. Jean ROUTEAU estime que ce projet doit être soit abandonné, soit constitué plus au large des côtes.

Édith LHOMMEAU souscrit à l'intervention de Fabienne BOCHARD. Elle demande ensuite si les nuisances sonores ont été étudiées. Elle signale également que le parc éolien se trouve au niveau d'horizon où le soleil se couche, pour l'île d'Yeu.

Lucile FORGET revient sur la possibilité de travailler au sein du parc éolien et assure que le maître d'ouvrage travaille à ce que l'activité de pêche soit maintenue au sein du parc. Elle indique que la préfecture maritime semble plutôt favorable, en l'état actuel des choses, au maintien de certaines activités (arts dormants). Elle rappelle que la pêche au casier, voire au chalut de fond, est autorisée sur certains parcs étrangers. Revenant sur l'alignement au Toran, Lucile FORGET explique que le maître d'ouvrage a fait le choix de les positionner en quinconce pour permettre le passage des bateaux. S'agissant de l'implantation des câbles (enrochement), Lucile FORGET indique qu'il va faire l'objet d'une révision avec les acteurs de la pêche professionnelle en septembre. Le choix de l'enrochement a été opéré pour des raisons d'optimisation.

Claude MIDI rappelle que le Toran 483 a été évité, puis indique que le maître d'ouvrage doit écarter les éoliennes afin d'éviter les effets de sillage. De la même manière, le schéma de câblage qui a été défini permet de réduire la longueur, ce qui permet de diminuer le coût et l'impact environnemental. Claude MIDI précise que les arbitrages se poursuivront avec le Comité des pêches, notamment dans le cadre de l'étude d'impact. Il rappelle que si les impacts ne peuvent être réduits, ils seront compensés. S'agissant de l'éloignement des parcs éoliens de la côte, Claude MIDI revient sur les champs implantés en Allemagne et explique que les éoliennes sont implantées dans des zones peu profondes. En France, les profondeurs plongent très rapidement et les parcs sont implantés sur des plateaux. S'agissant des options relatives à l'hydrolienne, seuls deux sites en France présentent les conditions propices (forte profondeur et fort courant monodirectionnel). Concernant l'éolien flottant, Claude MIDI indique que la technologie n'est pas mature. Des tests doivent être réalisés en phase pilote.

Aurélien COUTURE donne lecture d'une question relative à l'état des études sur les nuisances sonores et les champs électromagnétiques du parc.

Lucile FORGET déclare qu'il n'y aura pas de nuisances sonores depuis la côte, compte tenu de l'éloignement du parc. Des études vont être menées sur la propagation des nuisances sonores sous-marines durant toutes les phases du projet.

Aurélien COUTURE indique qu'une expertise complémentaire a été demandée par l'association FNE sur les aspects de nuisance sonore. L'étude sera prochainement mise à disposition sur le site internet et ses résultats seront présentés lors de la réunion publique du 29 juillet 2015.

Jean-Marc BOYADJIS (RTE) indique que des études sont menées sur les champs électromagnétiques et incluses dans l'étude d'impact. Les valeurs attendues seront inférieures à celles imposées par la réglementation.

Philippe SHÖLLER revient sur l'impact visuel « modéré » selon le maître d'ouvrage. Il estime que l'impact sera bien supérieur, puis aborde le coût de l'électricité produite par l'éolien, cinq fois plus élevé que les autres modes de production, et remarque que l'argent du projet devrait être investi dans des mesures d'isolation.

Yann MESSIEZ souscrit à l'intervention de Philippe SHÖLLER. Il revient sur l'impact visuel et déclare, calcul à l'appui, que l'impact visuel du champ sera plus important que celui de la pleine lune au zénith. Il se demande s'il n'est pas possible de trouver une école d'architecte paysager pour réaliser un photomontage ou une installation permettant de rendre compte précisément de l'impact, tenant compte des conditions de visibilité.

Daniel TOUTAN (question internet) s'enquiert de la fiabilité des vues réalisées par le photomontage.

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Christie COHEN déclare que les éoliennes sont parfois à l'arrêt pour permettre la régulation de consommation. Elle pointe le risque de sous-utilisation des équipements et évoque les risques de voir le coût du projet croître considérablement. Elle demande ensuite si des débouchés locaux pourraient permettre de maintenir les machines en activité tout en assurant un début d'autonomie énergétique à l'île d'Yeu. Elle souhaite que cette question soit inscrite dans le cadre d'un atelier de travail.

Claude MIDI indique que les photomontages présentés ont été conçus par une société prestataire qui a été contre-expertisée dans le cadre d'un autre projet, sachant que la contre-expertise lui a donné raison. Il note cependant que des comparaisons avec d'autres objets peuvent toujours être faites. Il précise ensuite que la couleur des éoliennes est réglementée.

Clémence SORET ajoute qu'une étude paysagère est en cours, notamment en fonction de l'agencement du parc (visible dans sa largeur depuis l'île d'Yeu). Elle ajoute que l'impact sera minimisé par la vue de profil de l'éolienne. Concernant la qualification de l'impact, Clémence SORET indique qu'il est « modéré » pour L'île-d'Yeu et « fort » pour Noirmoutier.

Claude MIDI revient sur les aspects de coût et explique que dans la phase de développement de la filière, l'État accepte de prendre le surcoût en charge. Il rappelle ensuite que le démantèlement du parc éolien est intégré dans le coût du projet, puis indique que le maître d'ouvrage a lancé une réflexion Terr'innove avec le territoire, qui vise à identifier les économies potentielles en matière d'électricité.

Philippe KAVAFYAN (Adwen) indique que les éoliennes implantées en mer ont une capacité de production deux fois plus importante par rapport aux éoliennes terrestres. Concernant la régulation, il indique que la production des parcs éoliens en mer sera prévue suffisamment à l'avance pour l'équilibrer avec les autres moyens de production. L'électricité produite en trop peut générer de l'hydrogène, utilisé par les réseaux de gaz ou dans le cadre de l'éco-mobilité (pour les véhicules utilisant de l'hydrogène).

Jean-Marc BOYADJIS (RTE) ajoute que RTE gère la modularité de l'électricité sur le court terme (2020). À plus long terme, dans le cadre de la transition énergétique, il est nécessaire d'accentuer les aspects relatifs à la production, à la maîtrise de la consommation et aux moyens de stockage.

Béatrice HENOUX remarque qu'initialement, le coût d'investissement du projet était compris entre 2 et 2,5 milliards d'euros. Elle s'enquiert des raisons pour lesquelles ce coût est passé à 2 milliards d'euros, sachant que la période de levée des risques n'est pas terminée. Béatrice HENOUX évoque ensuite le rachat du prix de l'électricité par EDF et remarque que le maître d'ouvrage annonce soit 200 euros le mégawatt/heure (prix moyen) ou évoque le secret commercial. Elle souhaite avoir des précisions sur ce point, puis remarque que ce n'est pas l'État qui va payer le surcoût de l'investissement, mais bien les consommateurs.

François-Xavier DUBOIX (conseiller municipal) aborde la question de l'impact des travaux. Il s'interroge sur les conséquences de l'ancrage des éoliennes. Il interroge ensuite la CPDP sur le fait qu'aucun atelier n'ait eu lieu à l'île d'Yeu.

Aurélien COUTURE indique qu'un débat mobile a eu lieu il y a environ deux semaines sur l'île d'Yeu.

Sébastien CHAUVET (directeur de l'organisation professionnelle des marins pêcheurs) déclare que les marins pêcheurs sont fortement opposés au parc éolien du Tréport. Il ajoute que le parc de Noirmoutier et de l'île d'Yeu a été anticipé en 2008. La zone de moindre impact a été définie avec les pêcheurs, qui ont demandé des fondations gravitaires, ce qui n'a pas été retenu.

Claude MIDI rappelle que les tarifs de l'électricité sont réglementés et présente les modalités de découpage des prix. Il explique que la part de l'éolien dans le montant de la CSPE est de 15 % (contre 35 % pour le photovoltaïque) et indique que la CSPE va compenser le surcoût de l'éolien en mer. Les consommateurs contribuent à compenser la différence entre le prix du marché et le surcoût des énergies en développement. Claude MIDI ajoute que le coût de l'éolien, qui reste confidentiel, évolue. Concernant les risques, Claude MIDI déclare que le prix de rachat est déjà fixé, si bien que les risques seront assumés par le maître d'ouvrage. S'agissant des fondations, Claude MIDI présente les différents types. La fondation gravitaire n'a pas été retenue, car elle nécessite un sol complètement plat. Les fondations de type jacket ont

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

été retenues pour minimiser les impacts et maximiser leur intérêt industriel. Concernant l'impact des fondations, il a fait l'objet d'études géotechniques et des modélisations doivent encore être faites pour mesurer l'impact sur l'environnement.

Clémence SORET décline les principaux impacts durant la phase de construction (acoustique, impact temporaire sur la turbidité de l'eau, destruction d'espèces benthiques minimes moins importantes avec les fondations jacket).

Édith LHOMMEAU demande si les risques liés aux catastrophes naturelles ont été évalués (marées, zones sismiques).

Guillaume BOCHARD s'interroge sur le choix des éoliennes tri pales plutôt qu'à ellipse, qui ont un meilleur rendement.

Fabienne BOCHARD s'interroge sur les travaux relatifs à la base de maintenance qui vont être réalisés sur le port et sur leur conséquence (nuisances).

Aurélien COUTURE donne lecture d'une question écrite qui va dans le même sens et interroge le maître d'ouvrage sur le nombre de bateaux prévus par le consortium et la présence d'instrument de levage et d'autres aspects logistiques (hélicoptères).

Philippe KAVAFYAN (Adwen) revient sur la question des pales et indique que la tendance s'oriente vers des rotors plus importants et une plus grande efficacité des éoliennes à axe horizontal pour les éoliennes de nouvelle génération. Les éoliennes à axe vertical sont moins performantes dans les dimensions prévues par le projet.

Henry VALIBUS (directeur technique) ajoute que les structures des éoliennes sont conformes aux règles nationales et internationales qui intègrent les risques liés aux catastrophes naturelles. Des dispositifs de mesure ont également été mis en place sur le site pour mesurer la vitesse du vent et le profil du sous-sol.

Lucile FORGET revient sur les questions relatives à la base de maintenance et explique que la superficie envisagée est de l'ordre de 2000 à 2500 m². La localisation finale et la stratégie détaillée seront définies à la mi 2018. Lucile FORGET présente les différents paramètres d'implantation de la base. S'agissant des infrastructures maritimes, elle évoque le quai du Canada à Port Joinville, susceptible d'accueillir les deux ou trois bateaux de maintenance prévus. Des mesures d'accessibilité doivent encore être faites sur l'entrée du port et le long des quais. Concernant la construction du parc, elle se fera au départ du port relais de Saint-Nazaire. Lucile FORGET conclut que le site de la base de maintenance n'a pas encore été choisi. De la même manière, le choix des bateaux n'est pas encore fait.

Karine ROY déplore le caractère approximatif des réponses du maître d'ouvrage. Elle observe également que la répartition des retombées économiques du projet sur les communes est en deçà de ce qui avait été annoncé.

Martine GENTIL demande un engagement du maître d'ouvrage sur la remise d'un document photographique sur l'impact visuel. Elle s'enquiert ensuite de l'engagement juridique sur la réalité de la simulation.

Sébastien BERTRAND souhaite que la population de l'île d'Yeu soit plus étroitement associée à un véritable débat et à un travail local sur ce projet, en perspective de la culture et des choix de l'île d'Yeu en matière de développement. Il déplore que l'état de la réflexion porte sur un projet a priori acté. Il demande ensuite si le maître d'ouvrage est prêt à retravailler la disposition des éoliennes et à faire de meilleures propositions.

Gwenaëlle TOUTON revient sur la taxe de l'éolien en mer, qui sera prélevée sur les recettes d'exploitation et dédiée aux projets de développement durable d'activité maritimes, au comité national des pêches et aux communes affectées par le projet (soit 8 communes). Elle demande quelle sera la répartition entre les 8 communes et quel sera le montant de la commune d'Yeu.

Claude MIDI déclare que l'électricité produite est renvoyée dans le réseau et ajoute que les consommateurs payent le même prix de l'électricité. En revanche, l'appel d'offres a identifié une taxe spécifique, prélevée sur les recettes du maître d'ouvrage. Le montant, à ce stade, est de 7 millions d'euros par an. 50 % du montant de la taxe échoit aux communes en fonction de critères d'attribution : la visibilité des éoliennes, son caractère littoral, sa distance au parc (22 km), le nombre d'habitants. La répartition exacte est régie par les services des impôts.

Jacques ROUDIER précise que ces services ont été interrogés sur les modalités de la répartition de cette taxe. Des éléments de réponse sont attendus pour être mis à la disposition du public.

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Claude MIDI aborde la question des installations et explique que ces dernières seront payées par le maître d'ouvrage. S'agissant des alternatives au projet, il assure que le maître d'ouvrage tient à mener les études à l'appui des différents avis et d'apporter des propositions. L'objectif est d'établir des instances de suivi avec les associations, la population et les parties prenantes.

Sébastien CHAUVET revient sur la part de la taxe dédiée au Comité national des pêches (35 %) et précise que les marins pêcheurs ne seront pas « couverts d'or ». Seuls des projets collectifs pourront être financés par le Comité avec cette taxe et les projets devront être compatibles avec la politique commune des pêches, qui est extrêmement restrictive. Il ajoute que ce fonds n'a pas été abordé lors des premières étapes de définition du projet, si bien qu'il n'a pas orienté l'acceptabilité du projet.

M. ROYLIER déclare que la commission de régulation de l'énergie a chiffré le surcoût de production de l'électricité à 330 millions par an, ce qui revient à 2,6 millions d'euros pour 120 emplois. Dans ces conditions, il s'interroge sur l'adéquation comptable entre l'investissement et le retour sur investissement.

Catherine TAVERNIER évoque, au départ des discussions du projet, la création de récifs artificiels pour satisfaire les pêcheurs. Or, plus personne n'en parle. Revenant sur l'impact paysager, Catherine TAVERNIER donne ensuite lecture d'un texte rédigé par le ministère de l'Écologie et du Développement durable, qui stipule que « *le développement des projets éoliens doit être réalisé de manière à prévenir les atteintes au paysage, au patrimoine et à la qualité de vie des riverains* » et insiste sur l'importance de l'étude d'impact et sur un débat social enrichi. Pour Catherine TAVERNIER, ce débat social devrait avoir lieu à l'échelle de l'île et être convoqué par la municipalité.

Claude MIDI déclare qu'à ce jour, les simulations visuelles sont disponibles sur le site internet de la CPDP. Il insiste sur le fait que ces éléments ont été élaborés par une société qui a été contre-expertise au cours du débat sur le parc de Saint-Nazaire. Revenant sur les aspects d'investissement, Claude MIDI rappelle que le parc éolien est un outil de développement, mais aussi un outil de développement de filière, qui va travailler à exporter les produits.

Lucile FORGET revient sur les rochers artificiels et indique que ce projet avait été proposé au Comité régional des Pêches, mais écarté. Elle indique que si la mise en place de nouveaux récifs artificiels intéresse les professionnels de la pêche, le maître d'ouvrage y sera attentif. Lucile FORGET précise également que le maître d'ouvrage et le comité régional des pêches doivent élaborer une liste de projets à soutenir.

Patrick LEVAINVILLE (Association Yeu Demain) interroge le maître d'ouvrage sur les mesures compensatoires mises en œuvre pour compenser les impacts du projet. Il s'interroge également sur le montant des mesures et demande qu'un atelier soit mis en œuvre pour que les habitants puissent contribuer à définir ces projets.

Guillaume BOCHARD demande si les postes électriques vont être intégrés sur les prochains photomontages présentés par le maître d'ouvrage.

M. GABORIAU remarque que plusieurs témoignages manifestent le souhait d'un prolongement du débat public. Il demande si le maître d'ouvrage prévoit cette possibilité. Il évoque ensuite l'ouverture du maître d'ouvrage au développement participatif et remarque que la population principalement impactée par ce projet doit pouvoir en être acteur, financièrement.

Claude MIDI indique que les mesures compensatoires seront définies après l'étude d'impact. Des mesures d'accompagnement ont déjà été proposées et d'autres sont encore en cours de réflexion. S'agissant des postes électriques, Claude MIDI déclare qu'ils figurent logiquement sur les photomontages. Concernant le financement participatif, Claude MIDI déclare que le montage financier du projet doit être élaboré à la fin 2018. Il inclut une réflexion sur le financement participatif (à quelques %).

Clôture de la réunion à 23h20.